

Ont été invités :

M. Bonnet, Inspecteur de l'Education Nationale
M. Garcia, maire de Bignoux
M. Thévenet, Mme Lassus et Mme Rapiteau, représentants de la mairie
Mmes et M. les représentants des parents d'élèves
Mmes et M. les enseignants de l'école

Sont excusés :

M. Bonnet,
M. Garcia, Mme Lassus
Mme Rouil, Mme Charron
M. Caillot

Sont présents :

M. Thévenet, Mme Rapiteau (mairie)
Mme Bonnet, M. Bourriaud, Mme Colin, Mme Huet (enseignants)
Mme Neveu, M. Farrugia (représentants des parents)

Début de séance à : 18h30

Rappel de l'ordre du jour :

- ✓ Préparation de la rentrée 2019-2020 : effectif, répartition, organisation
- ✓ Hygiène et sécurité
- ✓ Bilan des actions pour l'année 2018-2019 en lien avec le projet d'école
- ✓ Bilan des comptes relatifs au fonctionnement de l'école
- ✓ Questions diverses.

Secrétaire de séance : Guilhem Farrugia

1. Préparation de la rentrée 2019-2020 : effectif, répartition et organisation

102 élèves cette année répartis sur 4 classes

Départs :

12 élèves de CM2 partent au collège (7 sur le collège de secteur ; 5 dans le privé)
1 élève de GS
2 familles : 1CP, 1CE1, 2CM1

Arrivées :

4 arrivent en PS
1 arrive en CM1

Effectif pour 2019-2020

	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
Année en cours (2018-2019)	12	16	13	12	14	10	13	12	102
Admissions faites pour 2019-2020	4	12	16	(-1+1M) 13	(-1-1M) 10	(-1) 13	(+1) 11	(-2) 11	92

Soit 22.75 élèves / classe

Répartition pour 2019-2020

L'accueil des TPS a semblé envisageable aux enseignants dans un premier temps (4 familles sont demandeuses).

classe 1 PS-MS	classe 2 GS-CP	classe 3 CE1-CE2	classe 4 CM1-CM2
$4 + 12 = 16$	$16 + 13 = 29$	$10 + 13 = 23$	$11 + 11 = 22$

Compte tenu de l'effectif prévisionnel particulièrement chargé pour la classe 2, à savoir 29 élèves, les enseignants expliquent se trouver dans la nécessité de réorganiser la répartition de manière à équilibrer les effectifs dans les différentes classes. 29 est bien évidemment un effectif lourd à gérer, d'autant qu'il s'agit ici du CP et de la GS. Sauf avis contraire de l'inspection, le groupe GS sera donc scindé en deux groupes, respectivement de 6 et de 10. Un groupe de 6 sera pris en charge par Mme Huet, qui s'occupera également de la PS et de la MS (total de 22 élèves pour 3 niveaux). L'autre groupe de 10 sera pris en charge par Mme Bonnet, qui s'occupera également des CP (total de 23 élèves pour 2 niveaux). L'équilibre des effectifs est ainsi rétabli :

classe 1 PS-MS-GS	classe 2 GS-CP	classe 3 CE1-CE2	classe 4 CM1-CM2
$4 + 12 + 6 = 22$	$10 + 13 = 23$	$10 + 13 = 23$	$11 + 11 = 22$

Compte tenu de ce nouvel agencement, il est préférable de ne pas ajouter un 4^e niveau (TPS) à la classe de Mme Huet. Les enseignants préfèrent donc cette année ne pas répondre positivement à l'admission des TPS.

Outre l'équilibre des effectifs, les enseignants rappellent que le critère de l'âge et de la maturité n'est pas le seul à prendre en compte pour la répartition des élèves dans l'un ou l'autre groupe l'année prochaine (dans la classe de Mme Huet ou dans la classe de Mme Bonnet) : il est également nécessaire de retenir les affinités entre élèves et les dynamiques de groupe comme critères de répartition. Il faut également veiller à incorporer des éléments moteurs dans les deux groupes, de manière à ce que l'un et l'autre fonctionnent. Enfin, les deux groupes bénéficieront du même programme pédagogique, celui de la GS. Cette répartition des élèves sera par conséquent à l'appréciation et à la responsabilité de l'équipe enseignante, à même de juger de la cohérence et de la pertinence des deux groupes qui seront constitués.

Sont également menées des réflexions autour du décroisement pour les GS, d'activités de motricité et différents projets pour souder l'ensemble du groupe GS, qui seront menés par l'une ou l'autre enseignante.

Par ailleurs, il y aura un moment d'échanges à venir dans la classe de Mme Huet avec les nouveaux élèves et leur famille la dernière semaine d'école, **mardi 2 juillet à 17h30**.

Concernant l'admission, tous les enfants nés en 2016 peuvent être accueillis en PS. **L'école est obligatoire à partir de 3 ans : il faut comprendre que c'est l'année scolaire des 3 ans et non pas dès que l'enfant a 3 ans. Aussi, les enfants nés en début d'année 2017 (janvier, février...2017), ne sont pas accueillis de droit sur l'année scolaire 2019-2020 mais feront leur rentrée de droit en septembre 2020.**

Organisation de la semaine :

- Pour 2018-2019

Lundi	9-12h	13h30-16h	APC 16h-16h45 (Enseignants)
Mardi	9-12h	13h30-16h	
Mercredi	9-11h	TAP 11h-12h (Mairie)	
Jeudi	9-12h	13h30-16h	APC 16h-16h45 (Enseignants)
Vendredi	9-12h	13h30-16h	

- Pour 2019-2020, l'organisation sera la même.

Le début des TAP sera le 6 novembre. Comme cette année, c'est fin mai que les TAP s'achèveront. Les nouvelles activités sûres dont les enfants pourront bénéficier : calligraphie et permis Internet délivré par la gendarmerie. Une sensibilisation à l'utilisation des écrans serait profitable, en particulier pour les plus jeunes.

Organisation spatiale

- Classe 1 : Mme Sandrine Huet
- Classe 2 : Mme Nathalie Bonnet
- Classe 3 : Mr Patrick Bourriaud
- Classe 4 : Mme Lydia Colin et Mr Alban Caillot ? (les jeudis ?)

ATSEM : Nadine avec Mme Huet
Eloïse avec Mme Bonnet

- Classe 1 en maternelle
- Classe 2 maternelle/élémentaire, donc avec une organisation et des horaires des deux cycles
- Classe 3 et 4 en élémentaire

Matin et AM : possibilités d'ateliers ou de travaux autour de projets réunissant plusieurs classes dans la salle d'anglais

Après-midi :

- PS : au dortoir avec une ATSEM
- MS : au dortoir ou en repos ds la classe rose sous la surveillance de l'autre ATSEM qui est à son bureau dans la tisanerie.

→ **Toutes les salles sont occupées**, autant dans le cadre des activités pédagogiques mises en place par les enseignants que par celles menées par les ATSEM.

2. Hygiène et sécurité

- Remerciement à la mairie pour les travaux engagés dans la verrière (fin des travaux cet été normalement)
 - Dégâts consécutifs à la tempête : plafonds des toilettes en élémentaire + vitre de la porte vers l'extérieur des toilettes filles (travaux cet été).
- Un accès handicapé depuis le portillon jusqu'à la cour sera réalisé pendant l'été. Un plan incliné pour accéder au grand bâtiment (un seul accès).
- Exercice incendie réalisé inopinément jeudi 6 juin à 11h20.

Impossibilité de faire fonctionner un détecteur de fumée. L'ancienne alarme a été déclenchée manuellement. Evacuation des 3 classes PS-MS (depuis la salle de mot), GS-CP et CE en 45 sec. Alarme non audible depuis la classe des CM.

Les panneaux de rassemblement devraient être installés prochainement.

3. Bilan des actions pour l'année 2018-2019 en lien avec le projet d'école :

Projet d'emmener l'école aux Géants du Ciel sur cette fin d'année. Devis spectacle à 714 euros en attente des devis transports (aux alentours de 400 euros). Projet viable financièrement et intéressant pour clôturer le projet oiseau et devrait pouvoir être mis en place. Les représentants des parents d'élèves saluent l'initiative.

4. Bilan des comptes relatifs au fonctionnement de l'école

Solde créditeur au 31 mai 2019 = 1573.63 euros

 de nombreuses opérations crédit/débit ne sont pas encore comptabilisées.

Ventilation compte OCCE 2018-2019

DEBITS		CREDITS	
Nature	Montant	Nature	Montant
Reliquats 2017-2018	742,47	A nouveau	2 728,70
Adhésion OCCE + assurances	196,10	Subvention Mairie 2019	
Jardin	14,50	Subvention CCAS Bignoux 2019	
Abonnements	363,00	Particip. familiale début d'année	776,00
Achat petit matériel (défilé de printemps, expo, goûters, fête des mères, fête des pères...)	83,15		
Cinéma + Inter BxArts	371,50	Don APE	1 500,00
Transports	638,00		
Achat photos scol	1 278,20	Vente Photos scol	1 826,00
TOTAL	3 686,92 €	TOTAL	6 830,70 €

La clôture des comptes a lieu chaque 31 août et les bilans des comptes sont consultables sur demande.

La coopérative sera positive en cette fin d'année scolaire, environ +2000 euros si projet Géants du Ciel (spectacle à 714 euros, en attente des devis transporteurs).

5. Remerciements :

À tous les partenaires de l'école

- à la **mairie** (travaux, jardin, budget....)

- à l'**APE** (pour l'aide financière mais aussi pour toutes les actions festives proposées...)

- aux **parents** (aide pour la collecte de papiers, dons de plantes, de matériel, de jeux... engagement pour les agréments, disponibilité pour accompagner...)

6. Questions des parents

1. L'an prochain, à moins que je ne me trompe, les GS/CP vont être 29... Quelle organisation est prévue ?

Les enseignants expliquent qu'ils ont procédé à un point sur cette question au cours du présent conseil d'école. L'ensemble des informations relatives à ce sujet est disponible dans le présent compte rendu.

2. Pour le projet « voyage d'école », personnellement je ne souhaite pas que les GS y aillent, ils ont le « temps ». Même si ce serait sans doute intéressant, de mon avis de papa avec un sens pédagogique assez faible, je trouverais ça plus logique de réaliser ce genre de projet en CE ou en CM. Nos enfants grandissent bien assez vite comme ça, prenons le temps pour les "voyages d'écoles".

Les enseignants rappellent avant tout que la maternelle est un temps de socialisation fort pour l'enfant, et que les activités permettant de consolider le lien social sont systématiquement profitables. Ce type de projet a ses vertus en maternelle : faire grandir l'enfant, lui apprendre l'autonomie mais aussi le vivre-ensemble. Une classe transplantée aura lieu mais les enseignants n'ont pas statué à l'heure actuelle sur la date ni sur les classes qui seront concernées.

3. Le spectacle du carnaval était très bien, vraiment. Ne serait-il pas possible de faire cela pour la fête de fin d'année (la kermesse) pour les années à venir ?

Une dynamique autour de la thématique des oiseaux ayant fédéré l'équipe pédagogique a permis cette année de mettre en place un tel spectacle. Cette dynamique n'étant pas nécessairement mise en place chaque année, l'équipe ne souhaite pas s'engager à systématiser un tel spectacle en fin d'année. Il est préférable d'un point de vue pédagogique de conserver le format actuel.

4. La loi alimentation et agriculture du 1er novembre 2018, titre 2 article 24 demande qu'un menu végétarien soit proposé au moins une fois par semaine dans les cantines scolaires. Sera-t-elle appliquée à la cantine de nos enfants à la rentrée ?

La mairie étudie les différentes possibilités et consulte les différents acteurs pour décider de l'application d'un menu alternatif à l'avenir. La mairie n'est pas fermée à cette proposition mais dans tous les cas ne proposera pas cela de manière hebdomadaire. Cependant, les représentants de la mairie rappellent que la loi en question est faite pour une durée de 2 ans. Elle « expérimentale » pour les établissements et « non contraignante » pour les établissements dans le texte de loi.

5. Un parent d'élève a contacté les représentants des parents d'élèves pour les informer avoir envoyé à M. le maire par courrier recommandé une demande de mise en place d'un service minimum à l'école de Bignoux les jours de grève. Pourriez-vous faire un point sur cette question ?

La mairie a en effet reçu ce courrier. Quand les enseignants sont tous grévistes, il n'y a en effet actuellement pas d'accueil à l'école de Bignoux. Si l'on applique les textes, si un des enseignants n'est pas gréviste, il est susceptible d'accueillir l'ensemble des enfants de l'école. Les enseignants doivent déclarer leur intention préalable de faire grève à la hiérarchie, de manière à ce que l'inspection ait le taux de gréviste. Jusqu'à présent, il n'y a jamais eu de service minimum assuré par la Mairie à l'école de Bignoux. Si cela était mis en place, une personne non gréviste serait à même d'accueillir tous les élèves. Il n'y aurait en ce cas pas de garderie ni de cantine. Les dispositions du service minimum laissent la possibilité à un agent communal d'assurer l'accueil de tous les élèves, de même qu'à une structure associative. Le personnel à disposition pour le service minimum n'est pas un personnel qualifié.

L'équipe enseignante souhaite de bonnes vacances aux élèves et à leur famille et rappelle que la rentrée aura lieu lundi 2 septembre 2018 à 9h.

Fin du conseil d'école à 21h.

Le secrétaire
M. Farrugia

La présidente
Mme Colin